

# L'écho des Services

**Sommaire :**

- > **Edito du Président**
- > **Communication du Directeur Général**
- > **Actualité des Services**

**Edito du Président**

Le Président Landouzy a été pendant plus de quinze ans, un grand Président de notre Association qu'il a modernisée et développée. Il m'a fait l'honneur de proposer mon nom pour lui succéder lorsqu'il a décidé de prendre du recul et le conseil d'administration a bien voulu m'accorder sa confiance. Comme je l'ai dit, j'ai accepté cette responsabilité avec fierté et humilité.

Fierté car Olga Spitzer est une belle et grande association, dotée de valeurs fortes, qui œuvre ou concourt à construire un avenir pour les enfants fragiles dont elle s'occupe. Humilité car je ne suis administrateur que depuis deux ans et j'ai beaucoup à apprendre.

Sur un plan personnel et tout au long de mon parcours professionnel, essentiellement dans la fonction préfectorale, j'ai porté beaucoup d'intérêt à l'enfance et l'adolescence en difficultés, à travers la prévention de la délinquance et la politique de la ville. Puis lors des

missions exercés à Paris : la promotion de l'égalité des chances et l'élaboration du Plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Je ferai tout mon possible pour être digne de la responsabilité d'intérêt général qui m'est échue sachant pouvoir compter sur un conseil d'administration composé de personnalités de haut niveau et engagées dans la protection de l'enfance pour orienter le devenir de notre grande Association. Sachant aussi qu'elle est dirigée par un excellent Directeur général, M. Jean-Etienne Liotard, secondé par des Directeurs et Chefs de service qui partagent les mêmes qualités de compétence et de réflexion. Sachant enfin que sa principale force repose sur des professionnels reconnus pour leur savoir, leur savoir-faire et leur dévouement au service de cette belle et noble cause qu'est la protection de l'enfance.

**Michel Morin**

Président de l'Association Olga Spitzer



**Le Projet associatif 2017 - 2022**

Au-delà de l'hommage unanime exprimé à Monsieur Bernard Landouzy, qui aura présidé à la destinée de notre Association durant quinze années avec le succès que tous reconnaissent, je souhaite témoigner à mon tour ma gratitude et ma parfaite reconnaissance, ainsi que la confiance qu'il a bien voulu m'accorder dans le cadre de ma mission. Alors que nous accueillons à présent Monsieur Michel Morin, notre nouveau Président, qui saura compter sur toutes les forces vives de notre grande maison pour lui donner de nouvelles ambitions dont le premier acte se fonde sur le projet associatif. En effet, le 21 juin dernier, l'assemblée générale a validé le projet associatif 2017-2022 de

**Axe 2 :** Favoriser la transversalité et la pluridisciplinarité pour améliorer l'accompagnement des jeunes et l'implication des familles en renforçant nos compétences et notre expertise.

**Axe 3 :** Mieux se connaître et mieux se faire connaître pour ancrer toujours plus intensément Olga Spitzer sur son territoire avec ses partenaires au-delà des générations.

Gage du suivi de ces actions, une commission du projet associatif sera mise en place, présidée par le Président, Monsieur Michel Morin.



Ce projet donnera lieu à des groupes de travail sur des thématiques bien identifiées, coordonnés au niveau de la Direction générale.

Il est important que chacun d'entre vous s'approprié ce projet fédérateur, socle de nos actions.

La Direction générale s'engage donc à venir vous le présenter dans le détail lors de réunions internes.

N'hésitez pas à le transmettre à nos partenaires et ainsi faire connaître et reconnaître les valeurs d'Olga Spitzer.

**Jean-Etienne Liotard**

Directeur Général



Dans ce numéro :

**Actions et projets associatifs**

|  |   |
|--|---|
| Atelier cuisine à l'AEMO Pôle Flandre  | 3 |
| Utilisation des véhicules dans le cadre de l'exercice des AEMO SSE 91                              | 4 |
| Le CPOM médico-social de l'Association Olga SPITZER  | 5 |
| Projet SPLASH—Partenariat entre l'ITEP « Le Petit Sénart » à Tigery et l'INSEAD                    | 5 |
| Protection des données personnelles des personnes accueillies : a loi Informatique et Liberté      | 6 |
| Relooking et DIY au Pavillon de Ris-Orangis  | 6 |
| Stage d'un travailleur social du SSE 92 en immersion au sein de la Brigade des Mineurs de Colombes | 6 |

## Hommage à Gilbert LEVAIN

Monsieur Gilbert LEVAIN nous a quitté le 11 avril 2017.

Il fut un des premiers éducateurs embauchés par Monsieur GIRARD BUTOZ en 1964, soit trois ans avant l'ouverture de l'Institut « le Petit Sénart » de Tigery.

Monsieur LEVAIN a donc travaillé au foyer de Soullins à Brunoy. Et c'est en 1969 qu'il fut nommé Chef de Service. A cette époque, sous la responsabilité du Directeur, l'IRP (qui deviendra ITEP en 2005) est pourvu de trois Chefs de Service, qui se répartissent la gestion des groupes et des effectifs d'éducateurs, soit 45 personnes environ.

En 1981, Gilbert LEVAIN entreprit une formation de Directeur d'établissement sanitaire et social à l'école de la Santé Publique de Rennes. En 1992, il devint Directeur de l'IRP du Petit Sénart jusqu'en 2002.

Son parcours professionnel témoigne ainsi du récent courant de professionnalisation qu'a connu le secteur médicosocial. Il témoigne aussi de la fidélité et de l'engagement de Monsieur LEVAIN à porter dans chacune des fonctions exercées les valeurs de l'Association Olga SPITZER.

Le Président d'honneur, le Président et le Directeur Général, au nom de l'Association Olga SPITZER, veulent lui rendre hommage et s'associer à la douleur de la famille.

**Pierre Casalini**

Chef de Service à l'ITEP « Le Petit Sénart » de Tigery



## CMPP de Corbeil-Essonnes

- Le 1er avril 2017 : Prise de fonction du Dr Georges PAPANICOLAOU en qualité de Médecin Directeur.

## Service Social de l'Enfance des Hauts-de-Seine

- Le 2 mai 2017 : Prise de fonction de Monsieur Bertrand DERIC au poste de Directeur adjoint.

## Journée porte ouverte à la Maison des Liens Familiaux (MDLF)

L'Association Olga Spitzer a été choisie pour ouvrir la **Maison des Liens Familiaux** suite à un appel à projets de la Ville de Paris et de la CAF de Paris. Après des travaux qui ont permis de créer un lieu accueillant et chaleureux, ce nouvel établissement à destination des familles en situation de rupture de liens, de conflits, de séparation a engagé progressivement l'ensemble de ses activités : accueil juridique, accompagnement à la parentalité, médiation familiale ainsi qu'un centre ressources et un lieu d'espace de rencontre et de visite en présence d'un tiers. Allez découvrir cet établissement sur le site <http://maisondesliensfamiliaux.fr> Et visionnez le film de la très réussie journée de porte ouverte inaugurale qui a réuni un public nombreux, varié et enthousiaste sur ces actions déjà très utilisées par les familles.

**Marie Lewis,**  
Directrice de la MDLF



L'équipe de la MDLF rassemblée autour de Marie LEWIS, Directrice

## 8ème Matinée de Rencontres Cliniques

**Le Service d'Ecoute Psychologique Parents-Enfants Donald W. WINNICOTT** vous invite à participer à la 8<sup>ème</sup> matinée de rencontres cliniques qui aura lieu le

**Mardi 27 Juin 2017**  
de 9h15 à 12h

**Mairie du Vème arrondissement de Paris**

**« Prévention et Protection de l'Enfance :  
Penser la clinique avec D. W. Winnicott »**



« La clinique de la Protection de l'Enfance se trouve sur une ligne de crête entre le social et le médico-psychologique. C'est ce qui la rend parfois si complexe à penser, au risque de clivages entre l'éducatif et le psychologique, là où il s'agit d'essayer de penser la spécificité de chaque espace pour mieux les articuler. Dans cet esprit, l'on doit à un psychanalyste anglais, pédiatre de formation, D.W. Winnicott, d'avoir proposé des « outils » pour penser cette articulation des lieux à partir de concepts comme celui « d'espace potentiel » ou encore à partir de « l'aire transitionnelle », tels des passages entre le dedans et le dehors qui soutiennent tout à la fois la séparation mais aussi la continuité des liens. Cette matinée sera dès lors consacrée à la pensée de cet auteur ; une manière pour notre service d'écoute psychologique D.W. Winnicott de lui rendre hommage pour mieux comprendre l'enfant et son environnement - un environnement incluant des « tiers » extérieurs à la famille : l'école, l'éducatif, mais aussi le soin psychique comme fil de l'écoute ».

**Le Service d'Ecoute Psychologique Parents-Enfants Donald W. Winnicott (Association Olga Spitzer)**  
est subventionné par le Département de Paris et la Mairie de Paris

Cette matinée est organisée avec le soutien de la Mairie du 5<sup>ème</sup> arrondissement



## Actions de groupe : l'atelier cuisine à l'AEMO Pôle Flandre

**« Ce n'est qu'en acceptant nous-mêmes d'être manquant que nous pouvons aider les autres à être ce qu'ils ont à être, c'est à dire eux aussi manquants. Finalement le travail éducatif doit laisser... à désirer. » J. Rouzel**

Exercer un soutien contraint à la parentalité relève parfois d'une dichotomie insurmontable pour les parents que nous recevons, dans le cadre des mesures d'Assistance Educative en Milieu Ouvert (AEMO), que le Juge des Enfants ordonne. Ces décisions judiciaires prises au regard de la protection des mineurs, font le plus souvent suite à diverses tentatives d'accompagnement des « services de premières lignes », qu'il s'agisse de rencontres régulières avec les parents dans le cadre d'un travail engagé entre les professionnels des services sociaux de polyvalence, du scolaire, de la Protection Maternelle et Infantile..., ou d'un suivi contractualisé dans le cadre d'une Aide Educative à Domicile.

La « non adhésion » des parents à ce travail ou des éléments d'inquiétudes importants font basculer ces situations sur le secteur judiciaire.

Le Juge des Enfants nomme alors un service d'Assistance Educative chargé « d'apporter aide, conseil et soutien à la famille afin que celle-ci soit en mesure de garantir à l'enfant un exercice de l'autorité parentale qui soit profitable à son devenir. » L'enjeu pour les équipes éducatives qui prennent en charge ces mesures, est de permettre qu'un lien de travail s'établisse entre la famille et les professionnels pour parvenir à enrayer cette notion de danger définie par la loi.

Or, il arrive parfois que la relation de confiance, qui nous est nécessaire pour travailler ait du mal à s'instaurer, ou que nos observations du lien parent(s)/enfant(s) aient besoin d'être affinées. Le travailleur social du Pôle peut alors faire appel à la Techni-

cienne d'Intervention Sociale et Familiale (TISF) et animer conjointement au sein du service un atelier cuisine.

L'atelier cuisine est né en 2008 de la volonté de la TISF présente à cette période, Madame TANG, et d'un travailleur social de proposer un espace au sein de la mesure éducative, qui permette à la fois de travailler sur un instant du quotidien que partage chaque famille - le temps du repas - mais aussi de privilégier le lien, les échanges et la convivialité au sein de la famille.

Cet atelier a aussi pour vocation de permettre la transmission de connaissances autour de l'équilibre des repas et de faire pren-



dre conscience aux parents de l'importance de moments de partage avec leur enfant.

### La cuisine, un media universel.

Utiliser la cuisine comme média à la relation est vecteur d'émotions, de souvenirs... nous avons une certaine sincérité face à la cuisine. La richesse des observations, des interactions qui sont faites lors de ces moments est exceptionnelle.

La cuisine, en ce qu'elle vient rejouer chez chacun, en ce qu'elle demande comme implication, comme spontanéité, apporte une grande authenticité. Réaliser un tel atelier permet d'aborder plus directement la problématique familiale. En fonction des objectifs fixés au préalable, l'atelier cuisine permet de toucher bien souvent au cœur de la situation familiale et de ce qu'elle peut avoir de dysfonctionnant. Parfois, l'atelier cuisine peut



aussi être le théâtre où se joue les relations intra familiales. Les enjeux relationnels peuvent alors être donnés à voir de façon brutale, sans filtre... comme à la maison. C'est de ce matériel d'observation que le travailleur social va ensuite se saisir pour expliciter, étayer et soutenir les parents dans leurs compétences. Il arrive aux professionnels de ressortir de certains ateliers totalement épuisés, énervés, bouleversés, les émotions vécues peuvent alors être très fortes. L'atelier cuisine en cela n'est pas un temps anodin, il nécessite une préparation. La fonction de la TISF lors des ateliers est fondamentale, c'est elle en tant que « chef » dans la

cuisine qui fait « tronc ». La famille et les intervenants, viennent alors s'articuler autour de cette base que représente la TISF. Le travailleur social se retrouve comme celui qui ne maîtrise pas, ne contrôle pas, ne sait pas mieux que l'autre, il est sur le même plan que la famille.

Ce nouvel espace qui s'ouvre au sein de la mesure éducative provoque inévitablement des changements dans le rapport des professionnels aux usagers. Cet atelier cuisine où se joue une simple scène de la vie ordinaire permet d'aller plus loin sur les sujets qui concernent l'enfant et sa famille. La cuisine est un endroit que chacun connaît, où le face à face est médiatisé par l'action, le fait de faire ensemble. Aussi, lorsque l'échange s'amorce du « comment cela se passe chez vous ? » Il est alors source de davantage d'authenticité dans la parole.

N'entendez pas dans ce propos une volonté pour les travailleurs sociaux de faire avouer, mais davantage l'idée d'une ouverture dans un dialogue souvent contenu par l'espace de l'entretien formel, dans un bureau, autour d'une table.

Dans la cuisine, la table sert à faire ensemble, à partager, à expérimenter la réciprocité.

Faire la cuisine amène chacun à se positionner différemment. Sans perdre le sens de la mission, chacun : parent, enfant, professionnel, se détend et laisse place à une dimension plus informelle dans le travail.

A ce sujet Madame FORAIN, éducatrice spécialisée dit « en ce qui me concerne, je ne suis pas du tout un cordon bleu, je me coupe en épluchant les légumes, je ne suis pas particulièrement douée et cela permet alors à la famille ou au jeune qui participe à l'atelier d'être plus libre vis à vis de qui ils sont, dans ce qu'ils savent ou ne savent pas, dans leurs forces et leurs faiblesses... » Cela permet d'autres modalités d'interactions mais également l'évocation de sujets différents. L'atelier recouvre alors la fonction d'interstice dans la mesure, d'es-

*Quelle que soit notre histoire individuelle, notre rapport à la cuisine est teinté de moments partagés, souvenirs et intimité familiale, ancrés en chacun d'entre nous.*

«autre» qui va permettre que se joue, s'énonce des choses qu'on peut difficilement évoquer lors d'un entretien classique.

Les places de chacun ne sont alors plus si rigides, nous sommes tous détenteur d'un potentiel savoir, d'une compétence, d'un goût et pouvons le partager.

*Cet article a été réalisé avec le concours de :*

**Madame Tang**, TISF sur le Pôle aujourd'hui à la retraite.

**Madame Daugas**, Travailleur social sur le Pôle, aujourd'hui à la retraite.

**Madame Forain**, Travailleur social sur le Pôle.

**Madame Pillet**, Chef de service sur le Pôle.

## Utilisation des véhicules dans le cadre de l'exercice des AEMO - SSE 91



Dans le cadre de l'exercice des mesures d'assistance éducative en milieu ouvert ordonnées par le Juge des Enfants, les travailleurs sociaux du SSE et du SIE de l'Essonne sont amenés à se déplacer sur tout le département, soit 1 804 km<sup>2</sup> et 196 communes. Pour se faire, le service est doté de 54 véhicules. Aussi, l'équipe du Pôle de Corbeil a-t-elle choisi de réfléchir autour du sujet de l'utilisation de ces véhicules. La voiture est un outil essentiel à la réalisation de nos missions de travail éducatif, qui ne répond pas initialement à un besoin de confort du travailleur social ou des familles et mineurs suivis.

En effet, nous intervenons parfois sur le secteur des trois autres antennes du SSE, afin de pouvoir répondre le plus rapidement possible aux besoins des familles – reprise de mesures en liste d'attente des services d'Evry, de Chilly-Mazarin et d'Etampes. Ainsi, l'espace géographique sur lequel nous exerçons s'en trouve très étendu, et la distance entre les lieux de domiciliation des familles avoisine parfois les trente kilomètres.

La première étape de notre travail est de favoriser la rencontre avec l'enfant et les parents, en convoquant ces derniers afin de revenir ensemble sur les attendus du magistrat et d'envisager le suivi préconisé. En ce sens, dans un contexte de « aide contrainte », il s'agit de commencer à établir progressivement avec la famille une relation éducative qui permettra par la suite de développer une certaine confiance de sa part envers le travailleur social nommé. Durant en général une année, ce travail visant à la réalisation des objectifs demandés par le magistrat nécessitera la mise en place de temps et de déplacements éducatifs conséquents. La première rencontre avec la famille s'effectue généralement sur l'antenne, en présence du Chef de Service. Cependant, pour diverses raisons, certaines familles n'honorent pas le rendez-vous proposé. Dans la mesure où il est inenvisageable de ne pas mettre en œuvre le suivi éducatif parce que les parents ne se sont pas déplacés, nous réalisons le premier entretien au domicile.

Suite à cette première rencontre, le travailleur social propose un autre rendez-vous

aux parents. Il est très important qu'à ce moment, la famille se sente entendue dans ses difficultés. En effet, si nous nous positionnons comme de simples « représentants du juge », même si c'est ainsi que nous sommes souvent perçus, il nous sera difficile d'installer une relation d'empathie, absolument nécessaire à l'instauration d'une confiance, aussi limitée soit-elle. D'autre part, d'un point de vue éducatif, nous renvoyons implicitement aux parents que nous nous mobilisons dans leur intérêt. Enfin, se rendre chez la famille, c'est permettre à celle-ci en restant dans son lieu d'habitation, de conserver ses repères environnementaux et quotidiens, ce qui la rassure et l'incite à davantage à engager une relation éducative.

Lorsque ces premières rencontres se déroulent positivement, elles permettent généralement de proposer un travail en lien avec les difficultés repérées mais aussi, dans les mois qui suivent, d'aborder des problématiques qui n'avaient jamais été parlées auparavant. Par la suite, afin de réaliser notre mission, nous avons à disposition diverses possibilités d'actions :

- ◆ des entretiens à domicile ou à l'extérieur ;
- ◆ des accompagnements vers différentes démarches dans l'intérêt de l'enfant, des activités au Service que nous véhiculons, si nécessaire, pour permettre aux enfants d'y participer ;
- ◆ des activités à l'extérieur pour lesquelles nous allons chercher les mineurs au domicile et les reconduisons en fin d'activité, si les parents ne peuvent assumer l'un des trajets ;
- ◆ des rencontres avec les différents partenaires (par exemple avec les écoles, les lieux de soins) et une participation aux réunions utiles à l'évaluation de la situation de l'enfant ou à la mise en place des aménagements nécessaires auprès de la famille ;
- ◆ la participation à l'ensemble des audiences dans le cabinet du Juge des Enfants, qu'elles se déroulent à Evry ou dans d'autres tribunaux parfois très éloignés ;
- ◆ dans le cadre d'une mesure de placement provisoire à réaliser, la possibilité de participer au placement d'un mineur en allant chercher celui-ci et en l'accompagnant sur le lieu d'accueil préconisé, avec ou sans les parents.

Durant tous ces trajets en voiture, les temps passés avec le ou les mineurs et/ou leurs parents permettent l'instauration d'un

climat particulier, différent de celui du domicile ou du Service. La configuration de l'intérieur d'une voiture et l'attribution des places obligent chacun à respecter un cadre commun de réglementation.

Au delà de ces considérations pratiques, démarrer la voiture pour accompagner un mineur et/ou sa famille dans une démarche éducative procure une impression de départ pour une « destination commune ». Pour certains, l'accompagnement en voiture est comme un « voyage », une découverte de l'espace et de l'environnement, un déplacement vers « l'inconnu », tout en se sentant soutenu par la présence du travailleur social référent.

Le fait de se retrouver dans un espace confiné, sans pour autant être en face à face avec le travailleur social, peut favoriser l'accès à certains sujets inabordables dans un lieu plus formel - que ce soit en audience, au Service ou au domicile - en lien avec les dysfonctionnements familiaux. Par ailleurs, le sujet de la perception du monde extérieur et des repères géographiques permet d'être évalué et travaillé sur le plan éducatif.

Lorsque nous transportons un enfant seul, un lien s'établit entre l'enfant et l'intervenant. Le contexte « automobile » participe à l'augmentation de la confiance du mineur et favorise sa capacité à échanger sur ses difficultés et souffrances.

Lorsque plusieurs enfants ou adolescents sont réunis dans la voiture, il se produit entre eux des interactions qui apportent un éclairage nouveau sur leurs personnalités et situations respectives, nous suggérant ainsi d'autres perspectives de travail et d'intervention en leur faveur.

L'accompagnement du mineur permet de le rassurer sur ce qui l'attend et/ou de faire un bilan du bénéfice qu'il a tiré des activités.

Les temps de trajet procurent au travailleur social un temps de pré ou post entretien avec les familles dans le cadre des visites à domicile.

En conclusion, les véhicules de service sont un outil de travail à part entière, au travers de la prise en charge de la situation des mineurs en danger et des familles en souffrance que nous accompagnons, au service de l'exercice de la mesure d'assistance éducative en milieu ouvert. Travailler en milieu ouvert sous-entend ouvrir, faire accéder à l'autre, au dehors, au monde, déplacer, accompagner, cheminer, conduire la personne, au propre comme au figuré.

Equipe du SSE de Corbeil-Essonnes

## Le CPOM médico-social de l'Association Olga SPITZER

**Le contexte** - La révision générale des politiques publiques (RGPP), devenue Modernisation de l'action publique (MAP) a ouvert la voie à un cortège de mesures visant à la réduction du déficit public. Une nouvelle régulation est à l'œuvre aujourd'hui avec, dans notre secteur la mise en place d'une politique de contractualisation qui doit donner le cadre à une nouvelle logique tarifaire et à la mise en œuvre de la logique de parcours.

Les lois relatives à l'Adaptation de la Société au Vieillessement (publiée le 29 décembre 2015), de financement de la sécurité sociale pour 2016 et 2017 ont quant à elles rendu obligatoire la signature des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens notamment pour les établissements et services du champ du handicap, financé par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

L'Association est donc entrée dans cette démarche, voulue comme une opportunité pour valoriser ses établissements médico-sociaux et fluidifier le fonctionnement de ses services. A ce stade, nous pouvons dire qu'Olga Spitzer entre dans une nouvelle ère avec un changement de logique majeur: une projection à 5 ans de notre activité, la mise en place d'un état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) en lieu et

place du budget prévisionnel, une dotation globale transmise au siège, charge à lui de l'affecter aux établissements et service...

Mais au-delà de ces éléments réglementaires, l'Association, par le biais de son Directeur général a souhaité renforcer la place du secteur médico-social en lui donnant une meilleure visibilité notamment par la mise en place d'une nouvelle organisation médico-sociale, dans laquelle tous les personnels auront leur place.

Et cette organisation a pour vocation de décloisonner les services, et rendre plus fluide les accompagnements.

**Le périmètre** - Ainsi, la contractualisation couvrira au sein d'Olga Spitzer: Le CMPP du Val d'Yerres; Le CMPP de Corbeil Essonne; Le CMPP Pichon Rivières de Paris; L'ITEP/SESSAD du Petit Sénart; L'ITEP/CAFS Les Fougères.

**La méthodologie** - La contractualisation s'appuie sur :

- un diagnostic partagé travaillé sur la base d'une grille d'analyse et d'échanges avec les financeurs;
- la formalisation d'objectifs à réaliser sur la durée du CPOM, soit 5 ans;
- la négociation de moyens et d'un taux d'évolution annuel de la dotation;
- Et enfin, la signature du contrat. Rappe-

lons que des avenants peuvent être finalisés en cours de vie du CPOM.

**En interne** - Un diagnostic partagé a été élaboré et finalisé lors d'un comité de pilotage avec l'ARS le 30 juin 2017.

Des objectifs ont été retenus et doivent être détaillés en fiche action d'ici la fin du mois de septembre 2017.

Une négociation sur les objectifs est prévue qui devrait aboutir au plus tard le 31 octobre 2017.

La signature devrait avoir lieu au plus tard le 5 décembre 2017.

Les instances représentatives du personnel et le conseil de la vie sociale seront consultés.

Des réflexions collectives viendront étayer nos propositions dans le cadre de cette démarche.

L'Association ne réduira pas cet outil à un simple outil financier d'activité. Il demande d'anticiper et, d'imaginer les évolutions d'accompagnement innovant en lien avec notre Projet Associatif.

Le CPOM doit nous permettre de positionner Olga Spitzer comme acteur incontournable du territoire.

**Estelle Delmas-Favodon**  
Directrice Qualité et Développement

## Projet SPLASH – Partenariat entre l'ITEP « Le Petit Sénart » à Tigery et l'INSEAD

L'ITEP Le Petit Sénart a fait une agréable rencontre avec une société britannique composée d'anciens instructeurs de l'Ecole Royale du Génie militaire « Splash Community Projects ». Fondée en 2000 par Simon Poole, Splash propose, par un partenariat avec l'INSEAD école mondiale de commerce, un moyen stimulant pour les étudiants MBA INSEAD de travailler sur des projets en direction de nos institutions. Plus qu'une simple journée de volontariat, les projets Splash sont conçus comme un mécanisme d'apprentissage et de développement en dehors du lieu de travail habituel de ses participants, en dehors de leur « zone de confort ». Ils planifient, construisent et livrent des aires de jeux, jardins sensoriels, dans une visée éducative. L'équipe de Splash et les étudiants de l'INSEAD ont fait un travail magnifique dans notre institution en janvier,

ils ont construit un nouveau cadre de vie pour les enfants dont nous prenons soin : un embellissement du cadre de la cour de récréation. Ainsi, à Tigery, enfants et professionnels ont vécu 4 jours qui resteront dans toutes les têtes très longtemps. Les enfants ont pu voir qu'à plusieurs, nous étions capables de faire de grandes choses. A l'ouverture des travaux, les enfants en regardant les plans étaient comme devant le sapin de Noël au matin du 25/12. Puis chacun pouvait, de sa hauteur, participer à cet ouvrage. Ainsi, on a pu voir des enfants de l'institution creuser, transporter des matériaux, aider, regarder, partager des expériences, sans que la langue ne soit une barrière au partage ! C'est tout cet ensemble qui fait de cette expérience quelque chose de sensationnel et unique : notre cadre de vie pour accueillir les enfants dont nous nous occupons est transformé, des structures leur sont dédiées pour leur bien-être et amusement ! Quel plaisir d'inaugurer ensemble cet espace transformé. Il n'y a que le temps qui nous a fait défaut ! Puis, le printemps arrivant, un nouveau projet à vu le jour au pavillon destiné aux plus petits de l'institution à Evry. Projet d'envergure, pensé et adapté à eux : le château de la villa Rossini. Depuis, ce



et sont de grandes belles histoires moyenâgeuses qui se déroulent en costume, relayées par le projet du transfert thérapeutique d'été sur le thème des châteaux de la Loire. Pour finir, je veux insister sur le professionnalisme dont ont fait preuve toutes les personnes engagées dans ce projet, leur vigilance pour la sécurité des enfants et leur courage face aux intempéries.

Je salue ici leur générosité, car chacun des groupes d'étudiants ont effectués une collecte afin d'offrir en supplément de leur action, plus de 600€ de rollers, skate, protections, divers jeux, dégüisements, ballons.... C'est une expérience humaine de partage et de don magnifique !

Merci à tous ces participants, étudiants de l'INSEAD et équipe de Splash Project.

**Valérie Fleury**  
Chef de Service



## Association Olga SPITZER

Direction générale  
9 Cour des Petites Ecuries  
75010 Paris

Téléphone : 01 43 46 76 23  
Télécopie : 01 43 46 96 05  
Messagerie :  
direction.generale@olgaspitzer.asso.fr



www.associationolgaspitzer.fr

## Protection des données personnelles des personnes accueillies : la loi Informatique et Liberté

Dans le cadre de l'accompagnement personnalisé des jeunes accueillis par l'Association, nous travaillons sur un grand nombre de données à caractère personnel : les données relatives à l'identité de la personne, les données relatives aux conditions de vie, au parcours professionnel de la famille, etc...

Des ateliers et des séjours proposés au cours desquels vidéos et photos sont prises en vue de valoriser ces expériences et le travail accompli. Ces productions ont vocation à être exposées ou diffusées.

La loi informatique et liberté, et demain le règlement européen, nous imposent un certain nombre de règles que chacun d'entre nous doit respecter. Au-delà de l'autorisation de collecter ces informations – déclaration faite auprès de la CNIL par la Direction Générale – les jeunes et leurs familles doivent être informés de la finalité des données récoltées. Aussi, des mentions doivent obligatoirement être inscrites sur les documents et formulaires utilisés. Un « catalogue » est en cours de formalisation à la Direction générale. Une vigilance particulière doit être par ailleurs portée à la demande de consentement des personnes filmées et/ou photographiées. Là aussi, un formulaire de consentement sera transmis à l'ensemble des services. Sans entrer dans les détails d'une réglementation complexe, il est important que chacun d'entre nous soit attentif aux données recueillies, aux données transmises, à l'information donnée aux jeunes et à sa famille. Pour chaque donnée collectée sous format informatique ou papier, des principes clés doivent être respectés :

- Principe 1** : La finalité - Définir les objectifs du fichier.
- Principe 2** : La pertinence - Vérifier la pertinence des données.
- Principe 3** : La conservation - Limiter la conservation des données.
- Principe 4** : Les droits - Respecter les droits des personnes.
- Principe 5** : La sécurité - Sécuriser les Données.

Au sein de l'Association, le Correspondant Informatique et Liberté – Monsieur Yousef Nehad – veillera au respect de cette réglementation. Il proposera avec l'aide de la Direction générale et des relais CIL désignés au sein des Services, des outils et procédures pour vous faciliter cette mise aux normes.

## Relooking et DIY au Pavillon de Ris-Orangis

Encadrés par leurs éducateurs et leur enseignant, les jeunes du Pavillon de Ris-Orangis ont revisité d'anciennes caisses à vin qui, poncées et peintes, ont été transformées en petites jardinières ou en élégants meubles de rangement pour les chaussures. Ils envisagent à présent de vendre ces jardinières pour financer quelques sorties récréatives. Voici un bel exemple d'adhésion à l'économie participative et raisonnée.



**Christine Cretolle,**

Cheffe Comptable à l'ITEP « Le Petit Sénart » / SESSAD

**Estelle Delmas-Favodon**

Directrice Qualité et Développement

## Stage d'un travailleur social du SSE 92 en immersion au sein de la Brigade des Mineurs de Colombes

### La Parenthèse inattendue ...

Que dire de ma formation de 3 jours auprès de la Brigade des Mineurs de Nanterre (en vrai : Brigade Territoriale de Protection de la Famille des Hauts de Seine), si ce n'est qu'elle fût pour moi une réelle « parenthèse inattendue » ? Depuis longtemps en attente de cette « courte formation », la réclamant, je m'étais résignée à considérer qu'elle était impossible à concrétiser. Mais, François Gaillard, mon Chef de service, a su entendre et agir...

Les portes « du pénitencier » ne se sont pas refermées mais ouvertes, j'ai pu accéder à l'équipe du Capitaine André, placée sous l'autorité du Commissaire Divisionnaire P. BRIZE. Ma démarche consistait à observer la technique d'entretien des professionnels situés à un instant clef de la procédure concernant les mineurs en danger. Etait-elle différente de celle que nous pratiquons en service AEMO, était-elle complémentaire ? Comment s'organisaient les entretiens, sous quelles modalités ? Que conditionnait l'intervention constante du Procureur ? Comment s'articulaient ces équipes aux prises avec des situations que nous connaissons certes, mais dans une temporalité bien en aval ? Ces 3 jours me permirent au-delà de la technicité observée (recueil minutieux des auditions de chaque personne concernée par l'enquête, écriture rigoureuse, questionnement visant à établir une conviction objective...) d'approcher des acteurs de la Protection de l'Enfance au sens aigu de la responsabilité liée à leur mission. Solidaires, parce qu'immergés au cœur des rapports humains, complémentaires dans leurs approches et sensibilités, d'une patience et ténacité palpables, chacun a pu nourrir mes questionnements et démystifier une instance fantasmée jusque-là mystérieuse voire hostile à un « partenariat ».

La communication aisée à établir avec chacun des membres du groupe a pu également ouvrir des perspectives de travail en commun plus fluide et plus systématique, source d'efficacité renforcées pour tous et d'avancées pour les situations suivies. Belle équipe que celle du Capitaine ANDRE !

Expérience à retenir absolument et à solliciter à nouveau pour une « bouffée d'autre chose » auprès de professionnels engagés dans la même mission que les équipes d'Olga SPITZER, à savoir la Protection de l'Enfance. Enfin, par la suite, le Capitaine André et le Lieutenant Mme NAUDIN de l'équipe de la Brigade Territoriale de Protection de la Famille des Hauts de Seine, sont venus rencontrer l'équipe AEMO/AED sur le Pôle de Colombes du service. Rencontre enrichissante où chacun a exprimé le souhait de poursuivre ce rapprochement et de ne pas refermer la parenthèse... **Merci à eux !**



La stagiaire « S.C. » en immersion !

S.C.